



MAIRIE VAUJANY

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS :	11
EN EXERCICE :	11
PRESENTS :	8
VOTANTS :	11
POUR :	11
ABSTENTION :	0
CONTRE :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le sept novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 03 novembre 2025

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Bruno AVEQUE, Brigitte ARNAUD et Nadine VERNEY

Pouvoir : Bruno AVEQUE à Eric DOURNON, Brigitte ARNAUD à Jacques JOUANS et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Délibération n°08-07112025-15 : Maintenance des installations techniques du Pôle Sports Loisirs : Approbation d'un avenant n°1 au marché

Par délibération du 22 avril 2024, le Conseil municipal a décidé d'attribuer le marché pour la maintenance des installations techniques du Pôle Sports Loisirs à la société EOLYA pour un montant de 647 200.00 € HT pour la durée totale du marché.

Le marché est conclu pour une durée de deux ans à compter du 01/07/2024, renouvelable 3 fois par reconduction expresse pour des périodes d'un (1) an, soit une durée totale maximale de 5 ans.

Le montant forfaitaire des prestations définies dans le cadre du marché s'élève à 129 440.00 € HT par an.

A ce jour, compte-tenu de l'évolution des besoins de la Commune, il nécessaire d'adapter le contenu des prestations définies au marché :

- La liste des équipements du Pôle Sports Loisirs entrant dans le champ d'application du contrat est complétée et mise à jour ;
- Certaines prestations sont supprimées du marché (maintenance des groupes froids et alarmes intrusion, relevés hebdomadaires).

Ces modifications entraînent une évolution du montant annuel des prestations qu'il est proposé de régulariser par voie d'avenant au marché.

Le montant forfaitaire des prestations définies dans le cadre du marché passe ainsi de 129 440.00 € HT à 114 703.00 € HT par an à compter du 01/07/2025.

Le projet d'avenant est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés;

- Décide de valider un avenant n°1 au marché relatif à la maintenance des installations techniques du Pôle Sports Loisirs passé avec la société EOLYA pour un montant annuel en moins-value de 14 737.00 € HT, portant le montant annuel du marché conclu initialement de 129 440.00 € HT à 114 703.00 € HT ;

- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6156 des budgets M57 « Patinoire Piscine » et M4 « Pôle Sports Loisirs » 2025 et 2026 ;
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature de l'avenant à venir.

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Certifié exécutoire.
Transmis en Préfecture le

Le Maire,

Yves GENEVOIS

